DLP 13-02-89116712 ISSN : 0294 - 4693




BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

GRANDES CULTURES

*Bulletin n° **153** (O3/89) du 09 Février 1989*

**COLZA** : Intervention charançon de la tige
**ORGE** : Evaluation du risque oïdium pour le printemps

## COLZA

*CHARANCON DE LA TIGE*

Situation

**Le vol a débuté :**

- Fin janvier avec intensification les premiers jours de février en **sud Charente**. Sur le reste du département le vol est beaucoup moins intense.
- Début février en **Deux-Sèvres**.
- Ces jours-ci et de façon peu intense en **Vienne** et **Charente maritime**.

Les colzas sont au stade C1-C2 (reprise de végétation à entre-noeuds visibles), **stade réceptif aux pontes**. Les femelles ne sont aptes à pondre que plusieurs jours après leur arrivée sur les parcelles

Préconisation

- **En sud Charente** (sud d'Angoulême) **intervenez dés maintenant.**
- Sur le **reste de la Charente** et en **Deux-Sèvres** attendez le début de la semaine prochaine.
- En **Charente maritime** et en **Vienne** envisagez une intervention en fin de semaine prochaine si le **temps doux et ensoleillé** persiste.

*Pour le choix des produits se reporter au tableau diffusé dans le bulletin n° 142*

**N.B** : Choisissez toujours des journées douces et ensoleillées, favorables à l'activité des charançons pour appliquer vos traitements.

**CEREALES** : Evaluation des risques liés aux maladies pour le printemps (précision)

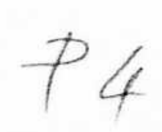
## ORGE

*OIDIUM*

Préconisation

Les préconisations faites dans notre précédent bulletin correspondent à des parcelles fortement atteintes par l'oïdium (semis précoces).
Il est implicite que dans les parcelles d'orge où cette maladie est faiblement observée actuellement (semis tardifs), l'utilisation de PUNCH C, TILT C, TENOR ou ORBLON sans complément est suffisante.








Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE RÉGIONAL
DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J. P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel : 160 F
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles